



Juin 2023

*Une résolution soumise par la Ville de Sheboygan, WI*



### **Maximiser le financement fédéral essentiel pour le remplacement des canalisations d'alimentation en plomb**

ATTENDU QUE la plomberie à base de plomb, en particulier les canalisations de service, peut constituer une menace pour la salubrité de l'eau potable et la santé publique dans environ neuf à dix millions de foyers aux États-Unis ; et

ATTENDU QU'il n'existe pas de niveau d'exposition au plomb sans danger, selon l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et les Centres de contrôle et de prévention des maladies ; et

ATTENDU QUE les enfants de moins de six ans sont particulièrement sensibles aux effets sur la santé de l'exposition au plomb qui, en tant que métal lourd et neurotoxine, peut avoir des conséquences neurologiques à long terme ; et

ATTENDU QUE l'exposition au plomb comporte aussi des risques pour les adultes pouvant mener à des maladies cardiovasculaires, d'hypertension et de défaillance d'organes, et que l'exposition des femmes enceintes au plomb peut entraîner une exposition prénatale du fœtus, avec pour conséquence une mortinaissance, un avortement spontané et des retards de développement ; et

ATTENDU QUE la concentration des canalisations en plomb dans les municipalités du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent est parmi les pires aux États-Unis et que les risques pour la santé publique auxquels elles font face sont donc disproportionnés ; et

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités du bassin s'efforceront de remplacer 100 % de leurs canalisations en plomb aussi efficacement et équitablement que possible au cours de la prochaine décennie, mais qu'elles dépendent fortement de source de financement fédéral afin d'éviter de remettre ce fardeau fiscal sur les ménages et les systèmes d'approvisionnement en eau ; et

ATTENDU QUE plusieurs membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent se sont réunis en 2020 pour former une Commission des maires sur l'équité en matière d'eau afin de remplacer les canalisations de plombs et de promouvoir l'accès à une eau propre, sûre et abordable pour tous les résidents ; et

ATTENDU QUE la Commission des maires a fortement appuyée l'investissement de 1,2 milliard \$ par le biais de la loi sur les investissements dans les infrastructures et les emplois (*Infrastructure Investment and Jobs Act* ou IJJA), qui comprend un engagement historique de 15 milliards \$ consacré au remplacement des canalisations de service en plomb au cours des cinq prochaines années dans le Fonds renouvelables de l'État pour l'eau potable (*Drinking Water State Revolving Funds* ou DWSRF), une somme se rapprochant des 60 milliards \$ qui sont estimés nécessaires pour remplacer toutes les canalisations de service en plomb à l'échelle du pays ; et

ATTENDU QUE la Commission des maires reconnaît que la mise en œuvre efficace et équitable de l'IJJA est essentielle pour garantir que les municipalités ayant le plus grand nombre de canalisations de service en plomb reçoivent le financement nécessaire pour les remplacer ; et

ATTENDU QUE les États doivent fournir 49 % du financement pour le remplacement des conduites en plomb prévu par l'IJJA sous forme de subventions ou de prêts à remboursement conditionnel aux communautés défavorisées définies par l'État, les 51 % restants étant soit mis de côté et utilisés pour l'assistance technique, le renforcement des capacités locales et d'autres utilisations autorisées, soit fournis aux communautés éligibles sous la forme de prêts à faible taux d'intérêt ; et

ATTENDU QUE la loi fédérale autorise les États à mettre de côté 26 % de chaque allocation de fonds fédéraux de l'IJJA pour le remplacement des canalisations en plomb afin d'aider les communautés à localiser leurs canalisations en plomb, à élaborer des tableaux de bord en ligne, à créer du matériel éducatif pour sensibiliser le public quant aux efforts de remplacement et de filtration de l'eau, et à mener d'autres activités non liées à la construction qui garantissent des projets de remplacement des canalisations en plomb plus rapides, plus équitables et plus rentables ; et

ATTENDU QUE l'utilisation des fonds réservés au plomb pour des activités autres que la construction peut à la fois réduire les coûts qui doivent être couverts par les subventions du Fonds renouvelable de l'État pour l'eau potable (*Drinking Water State Revolving Funds* ou DWSRF) et améliorer le ratio prêt/principal pour les subventions du DWSRF provenant des fonds réservés au plomb, en aidant stratégiquement le financement fédéral à aller plus loin et en facilitant l'utilisation des fonds par les municipalités et les services de distribution d'eau pour le remplacement des canalisations de service en plomb ; et

ATTENDU QUE le Wisconsin est un exemple d'État d'utilisation stratégiques des fonds rendu disponible par l'IJJA pour des activités qui ne sont pas liées à la construction, notamment la mise à jour des inventaires des conduites de service en plomb, l'élaboration de tableaux de bord destinés au public pour suivre les efforts de remplacement et la création de matériel éducatif pour le public, maximisant ainsi les réserves pour couvrir les coûts qui, autrement, feraient partie des subventions des projets DWSRF ; et

ATTENDU QUE, grâce à cette stratégie visant à maximiser les réserves, les communautés du Wisconsin qui reçoivent des subventions pour des projets DWSRF provenant des fonds principaux de l'IJJA devront rembourser, en moyenne, 35 \$ pour chaque 49 \$ accordés en remise de capital, au lieu de 51 \$ pour chaque 49 \$ accordés en remise de capital si aucun fonds principal n'était distribué par le biais de réserves, selon une analyse du Centre d'innovation de la politique environnementale (*Environmental Policy Innovation Center*) ; et

ATTENDU QUE la Commission des maires est profondément engagée dans le maintien d'un dialogue ouvert et axé sur les solutions avec les parties prenantes fédérales et étatiques dans le but de démontrer la pertinence des investissements fédéraux dans l'infrastructure de l'eau et d'obtenir des résultats transformateurs pour la population.

IL EST RÉSOLU QUE :

- L'EPA devrait encourager les États à maximiser l'utilisation stratégique des réserves des fonds pour le plomb de l'IIJA et fournir des orientations aux États sur les types d'activités pour lesquelles les réserves des fonds pour le plomb peuvent être utilisées ; et
- Les administrateurs d'État des Fonds renouvelables de l'État pour l'eau potable (*Drinking Water State Revolving Funds* ou DWSRF) doivent adopter des politiques visant à garantir l'utilisation stratégique des réserves des fonds IIJA pour le plomb et impliquer les municipalités ayant un grand nombre de canalisations en plomb et d'autres parties prenantes pour aider à identifier les utilisations les plus efficaces et les plus bénéfiques des réserves.

IL EST RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient distribuées à : Michael Regan, administrateur, U.S. EPA; Radhika Fox, administratrice adjointe, Bureau de l'eau (*Office of Water*), U.S. EPA; administrateurs régionaux des régions 2, 3 et 5 de l'U.S. EPA; gouverneurs et administrateurs du SRF des huit États des Grands Lacs; groupes de travail sur les Grands Lacs de la Chambre des représentants et du Sénat des États-Unis; *Get the Lead Out Caucus* ; et commissions appropriées du Congrès des États-Unis.